

Lundi 25 octobre 2021

L'AFG publie son Guide "Energies fossiles" et les résultats de son enquête sur l'investissement responsable

Les gérants d'actifs français leaders en Europe pour les fonds responsables

Le métier de la gestion d'actifs poursuit son engagement pour une finance plus durable.

A l'occasion de la prochaine ouverture de la COP 26 et à la veille du Climate Finance Day, l'AFG se mobilise au bénéfice d'une finance encore plus durable.

L'AFG a travaillé avec ses membres à l'élaboration de nombreux outils destinés à accompagner les sociétés de gestion dans la mise en œuvre de leurs stratégies durables

Le Guide « stratégie Energies fossiles » et les autres guides publiés en 2021

1. Dans la droite ligne du [Guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon](#) paru en mars 2020, l'AFG publiera demain, jour du 7^e Climate Finance Day, son [Guide Energies fossiles](#) pour encourager les sociétés de gestion de portefeuille à adopter une « stratégie énergies fossiles » sur le pétrole et le gaz, dans le respect de leur devoir fiduciaire vis-à-vis de leurs clients. Il recense les actions permettant de réduire l'exposition des investissements aux énergies fossiles, en particulier aux énergies fossiles non conventionnelles, pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale et européenne de neutralité carbone.

La stratégie sur les énergies fossiles peut s'appuyer sur 2 voies d'action complémentaires :

- ▶ Entreprendre un dialogue avec les entreprises exposées aux énergies fossiles afin d'évaluer l'efficacité de leur stratégie de transition énergétique et suivre leurs efforts vers un modèle plus durable sur la base d'indicateurs et de calendriers précis. Cette politique d'engagement se doit d'être claire, mesurable et transparente, elle pourra être rendue publique.
- ▶ Compléter progressivement ce dialogue avec la mise en place de stratégies d'exclusions des entreprises exposées totalement ou partiellement à certaines énergies fossiles, notamment les énergies fossiles non conventionnelles.

Recommandations issues du Guide :

- ▶ Dans le respect de l'intérêt des épargnants et des investisseurs, évaluer les risques pour les actifs détenus en portefeuille et définir la stratégie globale à l'égard de l'exposition aux énergies fossiles.
- ▶ Construire une stratégie transparente, mesurable et engageante, rendue publique et avec un reporting annuel.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 06 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr

Viritta Mey | 01 44 94 94 06 | v.mey@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr

- ▶ Appliquer progressivement la stratégie énergies fossiles à l'ensemble de la chaîne de valeur.
- 2. Le **Guide Art 29 de la loi Energie Climat**, paraîtra dans la première quinzaine de novembre. Le décryptage du décret d'application permettra aux sociétés de gestion de mieux répondre à la réglementation française et européenne en matière de risques ESG, de risques liés au changement climatique, et de risques liés à la biodiversité mais aussi en matière de politique de prise en compte des critères ESG dans leur politique d'investissement.
- 3. Le Guide de bonnes pratiques **Agir pour la mixité**, présenté le 7 octobre dernier à l'occasion de la 3^è édition de l'ESG prospective Morning, a pour ambition d'aider les sociétés de gestion en tant qu'employeurs à saisir tous les avantages liés à la mixité, facteur d'amélioration de la gouvernance et de la performance dans l'entreprise.

La gestion Investissement Responsable - données de l'enquête 2020

Pour la quatrième année consécutive, l'AFG publie les statistiques **Investissement Responsable de la gestion d'actifs française**, en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Principaux résultats :

- ▶ A fin 2020, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 587 mds€ selon la nouvelle définition issue de la réglementation européenne SFDR) dont 47% en fonds ouverts à toute clientèle, 8% en fonds dédiés et 45% en mandats de gestion.
- ▶ **31% des encours des fonds de droits français sont qualifiés d'ESG au titre de la nouvelle réglementation européenne contre 24% dans les autres pays européens.** La gestion française montre ainsi son expertise de longue date sur l'investissement responsable.
- ▶ 785 fonds de droit français et étranger ont obtenu le Label ISR ; il représente 603 milliards d'euros d'encours sous gestion, gérés par 147 SGP.
- ▶ L'encours des obligations ESG dans l'ensemble des portefeuilles s'élève à 65 mds€, dont 56 mds€ pour les obligations vertes contre 43 mds€ en 2019.
- ▶ Les politiques d'exclusion normative ou sectorielle représentent 73% des actifs gérés. Les exclusions liées aux armes controversées et au charbon sont les plus répandues dans les portefeuilles et concernent chacune 49% des encours.
- ▶ La stratégie charbon concerne plus des deux-tiers des encours pour près de 80 % des sociétés de gestion et pour plus de 90 % d'entre elles, leur stratégie est publique. **Entre 2019 et 2020, 2,2 milliards d'euros ont été désinvestis du charbon ; les entreprises listées par la Global Coal Exit List ne représentent plus que 0.36% des encours sous gestion.**
- ▶ La moitié des sociétés de gestion a mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles non conventionnelles. 40% des sociétés de gestion a mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles conventionnelles autres que le charbon.
- ▶ L'intégration des critères environnementaux et sociaux se formalise dans les politiques de vote de près de 90% des sociétés de gestion.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 06 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Viritta Mey | 01 44 94 94 06 | v.mey@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr

Par ailleurs, l'AFG salue la publication par l'Observatoire de la finance durable des indicateurs ESG sectoriels et individuels des acteurs français de la finance. Rappelons que l'AFG est cofondatrice de l'Observatoire, avec les autres associations professionnelles autour de Finance for Tomorrow. Cette initiative, première mondiale, permettra de suivre dans la durée la montée en puissance de la Finance Durable pour chacun des métiers financiers : gestion d'actifs, banque et assurance.

Focus sur les fonds à impact : Pour la première fois en 2021, l'AFG a lancé une enquête auprès des sociétés de gestion sur leurs pratiques et les défis qu'elles rencontrent. Elle sera publiée le 24 novembre, retrouvez dès à présent l'[Executive Summary](#) de l'enquête à paraître.

Quelques extraits :

- « Les sociétés répondantes anticipent une forte croissance des fonds à impact. Mais pour le moment, ils ne représentent encore que 1,3% des encours qu'elles gèrent, soit 63 milliards € sur 4.868 milliards €. »
- Parmi les défis à relever :
 - ▶ La disponibilité, la collecte.
 - ▶ L'harmonisation et le management de la donnée à impact.
 - ▶ La convergence des pratiques de place de la finance à impact qui appelle à l'adoption d'une définition commune telle que proposée dans le cadre des travaux de place de Finance For Tomorrow.
 - ▶ La définition d'un reporting transparent et comparable de l'impact afin de limiter le risque d'impact washing.

Au travers ces nouvelles publications, l'AFG soutient l'engagement de l'ensemble des sociétés de gestion qui apportent à leurs clients des solutions d'épargne investie dans une économie plus durable, pour qu'ils puissent profiter des opportunités des transitions amorcées et en éviter les risques.



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actif c'est 680 sociétés de gestion, pour 4355 bn € d'actifs sous gestion et 85 000 emplois dont 26 000 propres aux SGP.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 06 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr

Viritta Mey | 01 44 94 94 06 | v.mey@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves | 1040 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr